
Discours, prononcé par Rhül, à l'occasion de sa mission dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne, d'après le Journal des Débats et des Décrets, en annexe de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Discours, prononcé par Rhül, à l'occasion de sa mission dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne, d'après le Journal des Débats et des Décrets, en annexe de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 343-344;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40624_t1_0343_0000_24;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

leur comité de surveillance, patriotes énergiques, et dont le courage ne s'est point démenti. Cette destitution est l'ouvrage des représentants du peuple Musset et Delacroix (Charles). La Société pense que c'est une erreur de leur part.

Levasseur (1) observe, après la lecture de cette adresse, qu'envoyé à Gonesse par la Convention, il a pris connaissance des faits, et s'est convaincu de la nécessité de réintégrer dans leurs fonctions des hommes injustement destitués par Musset et Delacroix.

IX.

L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE DEMANDE L'ÉTAPE (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Une députation de l'armée révolutionnaire est admise à la barre; elle demande que l'étape lui soit faite, lorsqu'elle est en route.

Le renvoi de cette pétition au comité de Salut public est décrété, sur la proposition de Thuriot.

X.

LE CITOYEN L'HUILLIER, CHEF DU BATAILLON DU DISTRICT DE LOUHANS, DEMANDE LA SUPPRESSION DES ÉPAULETTES EN OR ET EN ARGENT (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

Le citoyen L'Huillier, chef du bataillon du district de Louhans, département de Saône-et-Loire, sollicite un décret pour la suppression des épauletttes en or et en argent; il demande qu'elles soient toutes déposées au Trésor public, et remplacées par des cordons et franges tricolores.

(1) Il s'agit de Levasseur (*de la Sarthe*).

(2) La pétition de l'armée révolutionnaire n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(3) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 236, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 424, p. 358) et l'*Auditeur national* [n° 421 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 6] rendent compte de la pétition de l'armée révolutionnaire dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Une députation de l'armée révolutionnaire vient demander à la Convention de statuer sur la promesse qui lui a été faite de lui donner l'étape quand elle sera en marche.

Renvoyé au comité de Salut public.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Une députation de l'armée révolutionnaire est venue exposer qu'obligée d'être journellement en marche pour escorter les subsistances, les citoyens qui la composent ne peuvent pas fournir à la fois à leur subsistance et à celle de leur famille.

Sur la proposition de Thuriot, le comité de sûreté générale a été chargé de faire, à cet égard, tout ce que les circonstances pourraient exiger.

(4) La pétition du citoyen L'Huillier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(5) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793).

XI.

DON PATRIOTIQUE DES OFFICIERS DU 2^e BATAILLON DU 34^e RÉGIMENT D'INFANTERIE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les membres du comité de correspondance de la Société de Lille annoncent que les nouveaux chefs du 2^e bataillon du 34^e régiment d'infanterie, au camp de Flers, près cette ville, ont déposé la somme de 720 livres provenant de la vente d'un bijou, pour les frais de la guerre.

Mention honorable.

XII.

LE CITOYEN ARMAND RENONCE A SES FONCTIONS SACERDOTALES (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Un vicaire épiscopal de Seine-et-Marne, nommé Armand, fait don de sa pension et renonce à un métier de fainéant pour vivre du travail de ses mains.

ANNEXE N° 1

A la séance de la Convention nationale du 26 Brumaire de l'an II (samedi 16 Novembre 1793).

Compte rendu par divers journaux du discours prononcé par Rühl à l'occasion de sa mission dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne. (5)

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (6).

Rühl arrive des départements de Marne et Haute-Marne, où il avait été envoyé en qualité de commissaire. Nous allons présenter sommairement l'extrait qu'il a fait de son rapport.

Le zèle des jeunes citoyens pour la défense de la République s'est développé avec énergie dans ces départements : celui de la Marne a seul envoyé 13.230 hommes à la frontière. La réquisition ne s'étendait qu'aux jeunes garçons de

(1) Le don patriotique des officiers du 2^e bataillon du 34^e régiment d'infanterie n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793).

(3) La renonciation du citoyen Armand n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

(4) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 1].

(5) Voy. ci-dessus, même séance, p. 319, le compte rendu du discours de Rühl d'après le *Moniteur*.

(6) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 424, p. 352).

18 à 25 ans; on l'a étendue aux hommes veufs, sans enfants, jusqu'à l'âge de 30 ans. Il était resté quelques muscadins traîneurs; Rühl les a rencontrés, il les a fait arrêter et conduire à leurs bataillons respectifs. Dans les districts que Rühl a parcourus, il a eu des éloges à donner à la philanthropie d'un grand nombre de citoyennes qui travaillent à faire de la charpie. Il a trouvé une sorte de manufacture de ce genre, fondée par la citoyenne Cornier, et qui a déjà fourni 1,300 livres de charpie. Dans un village, des femmes en avaient aussi préparé 100 livres, et se disposaient à les faire parvenir aux frontières. Rühl a voulu seconder ces établissements précieux à l'humanité; en conséquence, il a mis le linge en réquisition dans le district de Reims.

Dans la Haute-Marne, quatre ateliers pour la fabrication des armes à feu ont été établis. On a eu soin de les placer dans le voisinage des forges, des bois et des rivières. Elles seront bientôt d'une grande utilité à la République.

Il y a à Langres, Chaumont et Nogent des fabriques de lames de sabre. Elles sont dans la plus grande activité, et font de très bon ouvrage. Voilà pour ce qui regarde l'armée. Quant aux mesures de Salut public, les premières que Rühl a prises ont eu pour objet les subsistances; il en a procuré pour quatre mois à tous les districts du département de la Marne. A Epernay, il a été témoin d'un dévouement bien généreux; le peuple manquait de pain, il a envoyé lui-même les voitures qui transportaient des farines dans les magasins de la République. La Haute-Marne, à l'exception du district de Sézanne, ne pourvoit pas à sa subsistance jusqu'à la récolte. Rühl espère que quand le battage sera fini, le recensement pourra être fait avec plus d'exactitude, et promettre des résultats plus avantageux. Il prie néanmoins la Convention de ne pas négliger de s'assurer de l'approvisionnement des départements de la Marne et de la Haute-Marne, où règne le meilleur esprit, et qui maintiennent avec courage la liberté et l'égalité.

Rühl continue : après m'être occupé des subsistances, j'ai cru qu'il était de mon devoir de m'assurer des citoyens suspects. J'ai trouvé partout les comités de surveillance dans une grande activité. J'ai supprimé ceux en qui j'ai trouvé de la tiédeur ou de l'indifférence. J'ai ordonné à tous de me remettre sous les yeux le tableau des personnes qu'ils avaient arrêtées, les motifs de leur arrestation, les qualités des détenus. Après cela j'ai fait arrêter une grande quantité de nobles, de prêtres et de gens de robes. Dans le nombre s'est trouvé le ci-devant prêteur royal de Strasbourg, aristocrate puant. Plusieurs autres ennemis déclarés de la liberté et de la République étaient connus de moi; ils sont renfermés. Comme les ex-nobles qui sont dans les départements sont nos ennemis nés, je m'en suis fait donner une liste détaillée et exacte; je la remettrai au comité de Salut public pour que, le cas échéant, nous sachions sur qui porter nos coups.

Quant aux prêtres, les réfractaires sont partout renfermés, déportés ou pourchassés. Un nommé Blanchard avait formé un rassemblement dans un bois; il a péri sous le glaive des lois, avec Rossignol, grenadier des troupes de ligne, et qui était destiné à commander la révolte. L'atroupement a été dissipé.

Rühl a détruit, autant qu'il était en lui, les

monuments de l'infâme dynastie des rois. Il a fait un autodafé solennel de tous les drapeaux fleurdelisés qu'il a pu découvrir, et des drapeaux rouges qui étaient restés dans quelques communes.

La commission de Rühl portait aussi qu'il assurerait à la République les moyens de pourvoir aux frais de la guerre et de la marine. Il s'est attaché à accélérer le paiement des impôts. Il a trouvé la plupart des communes entièrement acquittées envers la nation; d'autres ne l'étaient pas; mais elles ont des droits à l'indulgence publique; elles recueillent principalement du vin, et depuis cinq ans elles n'ont eu que de mauvaises récoltes.

Rühl n'a rien négligé pour propager le meilleur esprit public. Partout le peuple a juré avec lui de mourir, plutôt que de perdre la liberté et l'égalité.

Les administrations du département de la Haute-Marne sont généralement bonnes, à l'exception du conseil général de la commune de Saint-Dizier; il a été renouvelé en entier. Dans le département de la Marne, Rühl a trouvé peu d'administrateurs à la hauteur des circonstances. Il propose à la Convention de décréter leur entier renouvellement. Cette mesure mettra le peuple à même de choisir ceux en qui il a le plus de confiance.

Le gouvernement républicain développe partout les vertus civiques. A Vitry et à Montigny, les citoyens ont contribué personnellement pour approvisionner les armées. Vitry seul a fourni en un instant, et en contribution volontaire, 40 quintaux de farine.

Les biens des contre-révolutionnaires se vendent à un très haut prix. Un bien d'émigré estimé 25,000 livres a été vendu 125,000 livres.

Ce rapport, dont nous n'avons pu recueillir que les faits les plus importants, a été fait avec méthode, écouté avec un grand intérêt et souvent interrompu par des applaudissements.

Philippeaux. Je demande l'insertion de ce rapport au *Bulletin*, et qu'il y soit fait une mention honorable du civisme de la citoyenne Cornier. (*Applaudi.*)

On demande, en outre, qu'il soit envoyé à cette citoyenne un extrait du procès-verbal de la séance de la Convention.

Ces propositions sont décrétées.

Un membre proposait de décréter le renouvellement des administrations de la Marne. On observe qu'un représentant commissaire est encore dans ce département, et qu'il est autorisé à faire le renouvellement demandé.

La Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ces observations.

II.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1)

Rühl, représentant du peuple dans les départements de la Marne et circonvoisins, fait un rapport sur sa mission.

« Tous les citoyens, dit-il, depuis 18 ans jusqu'à 40, sont partis pour la défense de la patrie, avec un brûlant amour de la liberté. J'ai renvoyé les traîneurs de l'armée à leurs batail-

(1) *Mercury universel* [27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 270, col. 1].